

Perversion comptable dans les états financiers des banques

LETTRE OUVERTE

Chers Messieurs, Chères Mesdames :

NORMES COMPTABLES - DEMANDE DE RÉEXAMEN :

Perversion comptable dans les états financiers des banques -

Les dépôts à vue ne sont PAS conformes aux normes IFRS (GAAP ou PCGR)

Je suis d'avis que la crise financière mondiale actuelle se poursuit vu les fautes professionnelles comptables fondées sur des normes comptables erronées ou sur une interprétation erronée de celles-ci.

Les effets sont dévastateurs. Je vous demande de reconsidérer votre décision et, si vous y consentez, d'agir.

En tant qu'experts-comptables, nous ne pouvons pas continuer à regarder les banques faire faillite seulement un mois après que nous ayons certifié leurs états financiers comme étant corrects alors qu'ils ne le sont manifestement pas. Nous ne pouvons pas continuer de nous cacher derrière l'affirmation selon laquelle, dans le cadre de nos vérifications, nous nous sommes conformés aux politiques et procédures des IFRS (GAAP) attestant, par exemple :

" À notre avis, les états financiers... donnent, à tous les égards importants, une image fidèle, de la situation financière de la Société en date du..., et les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie... conformément aux principes comptables généralement reconnus. dans (le pays où le rapport est émis)" lorsque les normes sont mal conçues et manifestement fausses, et nous savons qu'elles le sont.

Les dépôts à vue désignés par le public sous le terme "espèces en banque" sont enregistrés et déclarés par les institutions financières monétaires (IFM) en unités de compte par la tenue d'une comptabilité en partie double dans un fichier processus que les IMF appellent "prêt" - mais qui est effectivement du rien ou du nul, "prêts" en cours et mieux crédits de dépôts à vue. - (Note du traducteur, en débitant des fonds portant faussement le nom de la monnaie de l'État concerné, en Suisse, le Conseil fédéral les appelle des substituts monétaires <http://desiebenthal.blogspot.com/2016/12/7-manieres-de-creeer-des-substituts.html>).

Ces unités de compte ainsi créées sont alors libellées à volonté en dollars, en livres sterling, euros, etc., selon les termes de la documentation ou du billet à ordre sous-jacent, ou quel que soit le document juridique donnant lieu à ce type de "prêt", en utilisant ce qui est le nom de la monnaie dans la juridiction où elle a lieu, mais la monnaie ayant cours légal, la les "dépôts à vue" ne sont pas de la monnaie légale.

Les banques n'ont pas de fonds préexistants sous forme de monnaie légale à prêter, sauf avec parfois des montants dérisoires par rapport à la taille de leur portefeuille de prêts 1.

En d'autres termes, les banques créent des dépôts à vue à partir de rien, et cela reste donc un rien. La faute professionnelle se poursuit parce que les experts-comptables, en leur qualité d'auditeurs, sanctifient ce qui vient d'être dit en "certifiant" les états financiers des banques, provoquant l'expansion du crédit, des aléas moraux contraires à la moralité et à l'éthique, des risques qui en découlent, les bulles d'actifs, les marchés financiers soumis à des tensions sur les liquidités, Une ruée bancaire, panique bancaire ou course aux guichets (en anglais : **bank run**,) ruées du public vers des banques et, à terme, l'inflation et les crises financières mondiales.

Par notre inaction, nous, les experts-comptables et les organismes de normalisation, sommes les catalyseurs de l'évolution des IFM (institutions financières monétaires, MFIs Monetary financial institutions) responsables, en partie au moins, et pas rien qu'un peu, de la crise globale qui a débuté en août 2007, lorsque BNP Paribas a refusé de racheter certains prêts hypothécaires à risque pour incapacité de déterminer leur valeur. La crise financière globale est en cours, se poursuit dans le cadre d'une crise de la dette souveraine, des décotes sur les dépôts bancaires pour "recapitaliser" les banques en faillite, et ainsi de suite. Les histoires d'horreur résultant de notre négligence et de notre faute professionnelle sont énormes. Pour l'instant, nous restons silencieux, nous nous cachons derrière nos normes compliquées, nous ne sommes donc pas encore au bout de nos peines, quoi qu'il en paraisse.

La création d'unités de compte par les IFM qui se font passer pour des dépôts à vue définies par l'ASC 305-10-20 du FASB comme étant des " fonds ou espèces en banque " ne sont pas conformes aux GAAP (PCGR), ou IFRS. Ces soi-disant "prêts ou créances à recevoir" qui donnent lieu à ces soi-disant "dépôts à vue",

- ne sont pas des actifs au sens de ressources économiques
- n'ont pas le potentiel de générer des rentrées de fonds si nécessaire (les espèces en cours légal), donc le moyen de paiement légal ou monnaie de la banque centrale.
- sont créés au sein de la banque même et violent donc l'interdiction du commerce pour son propre compte
- n'ont pas de coût de base
- n'ont pas de valeur marchande autre que la compensation avec des "valeurs nulles" similaires à d'autres IFM qui n'ont jamais été versées en monnaie légale ou en monnaie de banque centrale.

Ces unités de compte créées en interne ne sont pas transférables entre banques parce qu'elles appartiennent à la banque qui les a créées dans ses livres. Elles ne peuvent être utilisées que dans une seule procédure que les IFM appellent leur "compensation de paiement" (ou "règlement"), qui signifie que les unités de compte entrantes sont comptabilisées avec les unités de compte sortantes. S'il reste un solde, ce solde doit avoir cours légal, c'est-à-dire de la Monnaie de la Banque centrale. D'autres pays ont des mécanismes différents, mais tous ces mécanismes sont fondés sur le règlement des paiements dans des unités de compte qui elles-mêmes n'ont pas de cours légal - les flux sortants sont compensés par les flux entrants.

Quand dans des situation de stress il n'y a pas de flux entrants, rien ne peut sortir, les marchés se figent, les actifs sont gelés, les capitaux ne peuvent plus être rendu liquide....une infection s'installe. *Déjà vue... [2]*

La note d'orientation concernant la comptabilité du FASB (ASC 305-10-20) datée du 1er juillet 2009 comporte donc un faux témoignage :

"Argent liquide"

"Conformément à la pratique commerciale générale [3], l'argent liquide ne se compose pas seulement des billets et des pièces, mais aussi des dépôts à vue auprès des banques ou d'autres institutions financières. L'argent liquide englobe également d'autres types de comptes, qui ont les caractéristiques de dépôts à vue : Le titulaire doit pouvoir utiliser ses ressources financières à tout moment, sans qu'il n'ait besoin de donner un préavis, et sans qu'il ait besoin de payer une amende pour cela.

Toutes les entrées et sorties de ces comptes sont des entrées et sorties de cash, tant pour le titulaire du compte que pour la banque qui gère ce compte. **Par exemple, l'attribution d'un crédit et la comptabilisation du montant sur un compte de dépôt à vue du client pour ce crédit représente un paiement en espèces effectué par la banque et un reçu en espèces par le client.** “ (souligné par l'auteur).

Cette note d'orientation doit être reformulée d'urgence

La réglementation bancaire par le biais de règles de fonds propres est mal conçue.

Lorsque les "dépôts à vue" sont définis comme moyen de paiement légal par l'IFM (p. ex. sous forme d'argent dans le coffre-fort ou de soldes créditeurs auprès de la banque centrale), une réforme monétaire s'impose. Toutefois les efforts de réforme en cours sont fondés sur une autre idée fautive : les dépôts à vue de l'IFM doivent être garantis par le fait qu'un montant plus élevé des exigences en fonds propres existe. Mais les fonds propres se retrouvent au mauvais côté du bilan bancaire : au passif. Et pour pouvoir garantir les dépôts à vue de l'IFM, des liquidités seraient immédiatement nécessaires à l'actif du bilan. Ainsi, les exigences en matière d'adéquation des fonds propres en vertu de Bâle I/II/III seront superflues. Ces dispositions n'ont pas encore évité les faillites des banques actuelles.

Si nous n'agissons pas, la crise financière mondiale ne pourra pas prendre fin.

Si ceux qui appliquent les normes comptables ne modifient pas leurs propres concepts erronés et leurs propres fautes professionnelles, la crise financière globale perdurera.

Les banques centrales continueront alors à être obligées de combler les trous dans les paiements mondiaux afin que le système ne s'effondre pas.

Les Américains appellent ceci 'quantitative easing (QE)' l'assouplissement quantitatif, les Européens 'outright monetary actions' les actions monétaires directes (OMT), qui sont toutes pareilles : Des mesures d'urgence qui sont nécessaires parce que nous, les vérificateurs économiques publiquement assermentés, promouvons la pratique générale des banquiers et permettons de créer des unités de compte non transférables qui ne sont PAS de l'argent. Cela

sape nos principes (" cadre conceptuel "), qui devraient servir de base à la formulation de nos normes [4].

Avec des salutations amicales et professionnelles
Michael Schemmann

Note des traducteurs :

L'auteur est germano-canadien, banquier, professeur de comptabilité et de finance, auditeur agréé dans l'État américain de Washington, ancien président de la comptabilité de KPMG, membre du conseil de l'IICPA, son adresse : secretary.iicpa@gmail.com . Il est également membre du conseil scientifique de l'association Monetative e.V. à Berlin (voir www.monetative.de).

[1] Par exemple, sur une masse monétaire totale d'environ 10,9 billions (un billion US = mille milliards en français) de dollars américains en 2010, seulement 2,7 billions (2,7 mille milliards en français) de dollars ont été monnaie de banque centrale, le montant total de la monnaie dans la zone euro en 2010 était d'environ 12,3 billions d'euros, mille milliards en français) , dont moins de 1,5 milliard d'euros en 2009 en monnaie de banque centrale.) . Note des traducteurs.... (La BCE a publié les [données concernant la masse monétaire euro](#). M3 € qui s'établit en août 2018 à 12 134 milliards d'euros (record de tous les temps !) pour 300 millions de citoyens, soit 40 447 € / citoyen.).

[2] Les banquiers centraux Ben Bernanke, Mervyn King, Jean-Claude Trichet ont apporté leur aide en espèces, en espèces réelles, en monnaie légale et en réserves de banque centrale. Lundi 15 septembre 2008, Lehman Brothers a fait faillite parce que le secrétaire au Trésor américain Hank Paulson voulait anéantir (eins auswischen) son ancien rival à Lehman, Dick Fuld.

[3] La " pratique commerciale générale " le représente bien, mais si la DAS doit représenter et justifier les règles comptables généralement acceptées, ce pourrait être aussi d'autres choses qui sont faites par des humains et dont les conséquences devrait alors être généralement acceptées (y compris la crise financière). Pour les auditeurs économiques professionnels, cette "pratique commerciale générale" est un autre "rien".

[4] Les normes fondamentales de l'IICPA exigent que les dépôts des clients soient comptabilisés en déduction des dépôts des banques centrales et que les montants nets ne soient pas négatifs. SuperGAAP exige des rapports annuels prospectifs et dynamiques qui vont au-delà des GAAP/IFRS. Si vous êtes intéressé, veuillez lire mes différentes publications contenues sur le site web de l'IICPA www.iicpa.com sous la rubrique "Publications", en particulier "Accounting Perversion in Bank Financial Statements". Mes livres peuvent être commandés en ligne. Je me ferai également un plaisir de vous en faire parvenir un exemplaire gratuit.

IICPA (Super GAAP) International Institute of Certified Public Accounts
Traduit vers le français par Corinne Tâche-Berther et François de Siebenthal. Original voir www.iicpa.com « Articles & Open Letters, <http://www.iicpa.com/articles/Open%20letter%20accounting%20perversion.pdf>)

Lettre ouverte de M. Michael Schemmann du 1er mai 2013

Au FASB -
Russell G. Golden.
président
Financial Accounting Standards Board 401 Merritt
7 Norwalk, Connecticut 06856-5116
ÉTATS-UNIS
Tech. directeur director@fasb.org

Et à l'IFAC – The International Accounting Bodies, Members
Hans Hoogervorst
président
Conseil des normes comptables internationales
30 Cannon Street London, EC4M 6XH UK
info@ifrs.org

et à l'IFAC - The International Accounting Bodies, Members.

2019- KPMG, BNS, liberté et responsabilité !

Gilets jaunes...
La liberté toute seule,
... licence débridée,
mais transcendée
par la responsabilité,
une joie pour tous !

<https://micro-taxe.blogspot.com/2018/08/colossale-escroquerie-solutions.html?fbclid=IwAR0aHOx0iePUx6J9KhVWMa3Gx0ikN2U-tvMSCc4L1yvpje1dJyMzGAihtuo>

La somme totale des produits dérivés qui existaient en 2016 sur le marché
?

1,2 "Quadrillion" ..., soit 1.200.000.000.000.000.000 dollars.

Largement plus que l'ensemble des pièces, billets et comptes de dépôt
cash ou en substitut monétaire (promesses de cash) de l'ensemble de la
planète, estimés à 81.000.000.000.000 dollars (81 "Trillions").

<https://www.tradingsat.com/actualites/marches-financiers/les-chiffres-inimaginables-du-marche-des-produits-derives-674823.html>

Lettre ouverte à tous, notamment aux économistes & comptables,
du 1er mai 2013

https://docs.google.com/document/d/1vXNGbvf4OLPWEnsFv_Hem2PFgNAjYJMo4BQjn0K7pxI/edit?usp=sharing



KPMG, BNS, liberté & responsabilité !



St Nicolas de Flüe, patron de la Suisse et de la paix mondiale !

https://docs.google.com/document/d/1hUwHGenr13IWEKiP1mPCrR9qMBi7IqAtOZoYZBD_11A/edit?usp=sharing